

PROVINCE DE QUÉBEC  
COMTÉ LAC SAINT-JEAN  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GÉDÉON

Procès-verbal d'une session spéciale du conseil municipal de Saint-Gédéon, tenue le lundi 20 novembre 2017 à la salle du conseil à 20 h et à laquelle sont présents les conseillers et conseillères suivants : M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Suzy Lessard, M. Michel Tremblay, M. Pierre Boudreault, M<sup>me</sup> Nathalie Simard, M<sup>me</sup> Claire Girard qui siègent sous la présidence du maire M. Émile Hudon.

Assiste également M. Dany Dallaire, directeur général

1- VÉRIFICATION DU QUORUM ET DE L'AVIS DE CONVOCATION

Le quorum est constaté, tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

2- LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

201-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour suivant pour cette assemblée.

- 1- Vérification du quorum et de l'avis de convocation
- 2- Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3- Acceptation du procès-verbal de la session tenue le 2 octobre 2017
- 4- Autorisation de signature des chèques et divers effets bancaires
- 5- Formation et délégation sur les divers comités
- 6- Renouvellement de l'entente relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC Lac-St-Jean-Est
- 7- Budget 2018 de la Régie intermunicipale du parc industriel du secteur sud (R.I.P.I.S.S.)
- 8- Refonte du site Internet de la municipalité : rapport des soumissions
- 9- Adoption du règlement numéro 2017-456 décrétant l'imposition d'une taxe spéciale dans le secteur du chemin de la Cédrière aux fins de rembourser diverses dépenses
- 10- Dépôt des résultats du sondage – coopérative de santé
- 11- Correspondance
- 12- Acceptation de la liste des comptes à payer et déboursés no 2017-11
- 13- Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires
- 14- Période de questions
- 15- Levée de l'assemblée

3- ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SESSION TENUE LE 2 OCTOBRE 2017

202-11-17 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver le procès-verbal de la séance tenue le 2 octobre 2017, tel que rédigé.

4- AUTORISATION DE SIGNATURE DES CHÈQUES ET DIVERS EFFETS BANCAIRES

203-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser M. Émile Hudon, maire, à signer conjointement avec le directeur général tous les chèques, effets bancaires et autres documents officiels de la municipalité en remplacement de M. Jean-Paul Boucher.

## 5- FORMATION ET DÉLÉGATION SUR LES DIVERS COMITÉS

- 204-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers que M<sup>me</sup> Nathalie Simard soit nommée à titre de maire suppléant.
- 205-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Claire Girard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que M. Michel Tremblay soit nommé à titre de maire suppléant à la MRC Lac-St-Jean-Est.
- 206-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du comité consultatif d'urbanisme : M. Jean-Sébastien Allard et M<sup>me</sup> Suzy Lessard.
- 207-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Régie intermunicipale du Parc industriel du secteur Sud : M. Pierre Boudreault et M. Michel Tremblay.
- 208-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Régie intermunicipale de la sécurité incendie secteur Sud : M. Jean-Sébastien Allard et M<sup>me</sup> Claire Girard.
- 209-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de la Corporation du développement socioéconomique : M. Émile Hudon et M<sup>me</sup> Nathalie Simard.
- 210-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Michel Tremblay et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein de la Corporation de gestion du Petit marais : M. Pierre Boudreault.
- 211-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein de la Corporation de Fêtes et festivals de Saint-Gédéon : M. Michel Tremblay.
- 212-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que la personne suivante soit déléguée à titre de représentant de la municipalité au sein du comité Famille : M<sup>me</sup> Nathalie Simard.
- 213-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du Complexe Communautaire Grandmont : M. Michel Tremblay et M<sup>me</sup> Claire Girard.
- 214-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein de l'OMH : M. Jean-Sébastien Allard et M<sup>me</sup> Suzy Lessard.
- 215-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard, appuyée par M. Jean-Sébastien Allard et il est résolu à l'unanimité des conseillers que les personnes suivantes soient déléguées à titre de représentants de la municipalité au sein du comité conjoint avec la Fabrique : M. Émile Hudon et M. Pierre Boudreault.
- 216-11-17 Il est proposé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard, appuyée par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers que les délégations suivantes soient faites sur divers comités de travail à la municipalité :

<b>Comité des finances</b>	M. Émile Hudon M. Pierre Boudreault
<b>Comité des ressources humaines</b>	M. Michel Tremblay M <sup>me</sup> Suzy Lessard
<b>Comité des travaux publics</b>	M. Émile Hudon M <sup>me</sup> Claire Girard M. Jean-Sébastien Allard
<b>Comité de la sécurité publique</b>	M <sup>me</sup> Suzy Lessard M. Émile Hudon
<b>Comité des loisirs</b>	M <sup>me</sup> Nathalie Simard M. Michel Tremblay
<b>Comité camping</b>	M <sup>me</sup> Suzy Lessard M. Jean-Sébastien Allard
<b>Club nautique Belle-Rivière</b>	M. Émile Hudon M. Michel Tremblay
<b>Comité d'embellissement</b>	M <sup>me</sup> Nathalie Simard
<b>Fédération des riverains</b>	M. Émile Hudon M <sup>me</sup> Claire Girard M <sup>me</sup> Nathalie Simard
<b>Comité de la bibliothèque</b>	M <sup>me</sup> Suzy Lessard

6- RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE RELATIVE AUX SERVICES D'INGÉNIERIE ET D'EXPERTISE TECHNIQUE DE LA MRC LAC-ST-JEAN-EST

L'entente relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC est à renouveler. Une proposition est déposée visant le renouvellement pour 1 an, soit l'année 2018 afin d'assurer la continuité de ce service.

217-11-17 Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Claire Girard et résolu à l'unanimité des conseillers de renouveler l'entente relative aux services d'ingénierie et d'expertise technique de la MRC Lac-St-Jean-Est pour l'année 2018.

7- BUDGET 2018 DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DU PARC INDUSTRIEL DU SECTEUR SUD (R.I.P.I.S.S.)

Le directeur général fait un résumé et dépose les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc industriel du secteur sud pour l'année 2018.

218-11-16 Il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et il est résolu à l'unanimité des conseillers d'approuver les prévisions budgétaires de la Régie intermunicipale du Parc industriel du secteur sud pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2018, au montant de 129 000 \$, lesquelles prévoient une quote-part de 7600 \$ pour notre municipalité.

8- REFONTE DU SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ : RAPPORT DES SOUMISSIONS

Le point est reporté à une prochaine séance. Des précisions sont demandées.

9- ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-456 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE SPÉCIALE DANS LE SECTEUR DU CHEMIN DE LA CÉDRIÈRE AUX FINS DE REMBOURSER DIVERSES DÉPENSES

M. Dany Dallaire résume les objets du règlement qui est déposé pour adoption. Le règlement est adopté comme suit :

ATTENDU QU'une partie des résidents du chemin de la Cédrière ont demandé à la municipalité de préparer un projet visant la construction d'un nouveau réseau d'aqueduc dans ce secteur lequel serait financé au moyen d'un emprunt à long terme;

ATTENDU QU'afin de préparer le projet de règlement d'emprunt ainsi que la réalisation des travaux il s'avère nécessaire de faire préparer les plans et devis et les études préliminaires afférentes;

ATTENDU QUE le conseil a mandaté une firme d'ingénieur ainsi que diverses firmes pour la préparation des études préliminaires mentionnées ci-dessus;

ATTENDU QUE les dépenses engagées aux fins ci-dessus peuvent être payées au moyen de toute taxe spéciale conformément à l'article 979 du code municipal;

ATTENDU QU'un projet du présent règlement a été déposé au conseil le 2 octobre 2017;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 2 octobre 2017;

Règlement  
# 2017-456

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M. Michel Tremblay et il est résolu que :

**Article 1**

Le préambule ci-dessus fait partie intégrante du présent règlement.

**Article 2**

Il est par le présent règlement décrété l'imposition d'une taxe spéciale pour le paiement des travaux décrits à l'article 3 conformément aux dispositions de l'article 979 du code municipal.

**Article 3**

Les travaux municipaux qui seront financés au moyen de la taxe spéciale imposée au présent règlement sont les suivants :

- Préparation de plans et devis d'un réseau d'aqueduc desservant une partie des propriétés situées dans le chemin de la Cédrière;
- Réalisation des études additionnelles requises pour la confection des plans et devis du réseau de ce réseau d'aqueduc (sondages de roc, arpentage, autre);
- Préparation des estimations des travaux;
- Préparation des demandes d'autorisation nécessaires à la réalisation des travaux (MDDELCC, autre).

**Article 4**

4.1 Il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé de chaque propriétaire d'un immeuble situé dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « A » une taxe spéciale sur la base de la superficie de chaque immeuble dont il est propriétaire.

4.2 Le taux de la taxe spéciale sera établi en divisant le coût total des dépenses décrétées par le présent règlement par la superficie totale des immeubles compris dans le bassin de taxation décrit à l'annexe « A ».

4.3 La taxe spéciale imposée sur chaque immeuble sera le résultat obtenu par la multiplication du taux obtenu suite au calcul prévu à l'article 4.2 par la superficie identifiée pour chaque immeuble conformément à l'annexe « B ».

## Article 5

Tout propriétaire d'un immeuble assujéti au paiement de la taxe spéciale décrété au présent règlement devra acquitter le montant de la taxe dans les 30 jours de l'envoi d'un compte de taxes à cet effet.

## Article 6

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général

### 10- DÉPÔT DES RÉSULTATS DU SONDAGE – COOPÉRATIVE DE SANTÉ

Les résultats du sondage sont déposés. Le directeur général explique les grandes lignes des résultats de ce sondage.

Le comité de travail provisoire continuera à travailler ce dossier.

### 11- CORRESPONDANCE

#### MRC Lac-St-Jean-Est

Confirmation d'une aide additionnelle de 15 000 \$ pour le projet d'implantation d'un parc de planches à roulettes.

#### FQM

Invitation à renouveler l'adhésion pour 2018. Ce point est reporté.

#### MRC Lac-St-Jean-Est

La municipalité a reçu une copie d'une résolution adressée au MAMOT concernant l'admissibilité des honoraires des services d'expertise technique de la MRC dans le cadre d'une réclamation d'aide financière.

ATTENDU QUE la MRC Lac-St-Jean-Est a adopté une résolution demandant au MAMOT de confirmer que les honoraires facturés par le service technique de cette MRC aux municipalités soient reconnus comme dépense admissible pour les municipalités qui réalisent des travaux dont une partie ferait l'objet d'une aide financière gouvernementale;

ATTENDU QUE le conseil municipal est en accord total avec la teneur de cette résolution et ses principaux considérants :

219-11-17

À CES CAUSES, il est proposé par M. Pierre Boudreault, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal appuie la résolution numéro 9759-10-2017 de la MRC Lac-St-Jean-Est et demande au ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du Territoire de confirmer l'admissibilité des honoraires facturés par le service technique de la MRC dans le cadre de tout programme d'aide financière gouvernementale.

#### MRC Lac-St-Jean-Est

La municipalité a reçu une copie d'une résolution adressée à la ministre Isabelle Melançon concernant le dossier de déphosphoration des eaux usées.

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Québec a adopté une politique sur la réduction du phosphore dans les rejets des eaux usées d'origine domestique en juillet 2019;

CONSIDÉRANT QUE cette politique a été mise en place en partie pour lutter contre la prolifération des algues bleu-vert dans les plans d'eau de la province de Québec;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de cette politique, le lac Saint-Jean a été catégorisé comme un lac « préoccupant », ce qui a pour effet de rendre l'exigence de rejet en matière d'enlèvement du phosphore très contraignante pour certaines municipalités de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce classement, les villes et les municipalités dont l'émissaire de l'usine de traitement d'eaux usées se rejette dans le lac Saint-Jean devront rencontrer à compter de 2017, une norme maximale de concentration en phosphore de 0.3 mg/l;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place des équipements pour atteindre l'objectif représente des coûts en immobilisation importantes estimés à 11.6 millions de dollars pour les municipalités concernées sans compter les coûts d'exploitation annuels de ces équipements;

CONSIDÉRANT QUE si le lac Saint-Jean était classé « lac sous surveillance », l'exigence de rejet en phosphore serait seulement de 1.0 mg/l et que pour plusieurs municipalités, cette exigence de rejet est déjà atteinte et donc aucun investissement ne serait requis;

CONSIDÉRANT QUE le lac Saint-Jean est un écosystème unique en son genre et que malgré sa grande superficie, le volume total d'eau du lac est renouvelé en moyenne quatre fois par année;

CONSIDÉRANT QUE ce trait caractéristique du lac Saint-Jean est très révélateur puisqu'il assure de limiter l'accumulation d'éléments nutritifs dissous et que les apports naturels en phosphore de la part des principaux affluents du lac Saint-Jean sont très élevés à 3 175 kg/d;

CONSIDÉRANT QU'un assouplissement de la norme n'aurait aucune incidence sur la prolifération des algues-vert puisque la charge en phosphore de toutes les municipalités concernées réunies passerait à 13.9 kg/d selon les données extraites du rapport de la firme Norda Stelo, soit à peine 0.44 % des apports naturels;

CONSIDÉRANT QUE dans un contexte de gestion responsable des finances publiques, il apparaît évident qu'il n'est pas requis d'investir une somme aussi élevée que 11.6 millions de dollars pour des résultats aussi modestes en terme de gains environnementaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Saint-Gédéon, Métabetchouan-Lac-à-la-Croix (secteur Métabetchouan), Desbiens, et Saint-Henri-de-Taillon sont concernées par cette problématique dans la MRC de Lac-Saint-Jean-Est;

220-11-17

POUR CES MOTIFS, il est proposé par M. Jean-Sébastien Allard, appuyé par M<sup>me</sup> Suzy Lessard et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Gédéon demande au ministère du Développement durable, Environnement et Lutte contre les changements climatiques de modifier la classification pour faire du lac Saint-Jean « lac sous surveillance » au lieu de « lac préoccupant »;

QUE copie soit envoyée au ministre responsable de la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, député de Roberval et premier ministre du Québec monsieur Philippe Couillard et au député de Lac-Saint-Jean monsieur Alexandre Cloutier.

#### Petit marais

La municipalité a reçu une copie d'une lettre adressée au club de motoneigistes lac Saint-Jean. On informe le conseil que ce dossier est réglé.

## ADMQ

Lettre de félicitations à l'attention des membres du conseil.

### Demande de contributions financières diverses

Trois demandes d'aide financière sont déposées.

221-11-17

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M. Pierre Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons et contributions qui suivent :

- La Fabrique de Saint-Gédéon : 80 \$ (publicité dans le feuillet paroissial)
- Opération Nez rouge Lac-St-Jean-Est : 100 \$
- Société St-Vincent-de-Paul : 250 \$

## UMQ

Invitation à adhérer à l'organisme. Ce point est reporté.

### Popote roulante des Cinq-Cantons

Demande de contribution financière pour 2018 au montant de 2 \$ par habitant. Ce point est reporté.

### 12- ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET DÉBOURSÉS NO 2017-11

La liste mensuelle des comptes est déposée.

222-11-17

Il est proposé par M. Michel Tremblay, appuyé par M<sup>me</sup> Nathalie Simard et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la liste des comptes à payer et des déboursés no 2017-11 au montant de 559 995.84 \$ telle que préparée et d'en autoriser le paiement.

- Comptes à payer :	460 556.21 \$
- Déboursés :	99 439.63 \$
TOTAL :	559 995.84 \$

### 13 DÉPÔT DE LA DÉCLARATION DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES

Le directeur général avise le conseil du dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires par M. Émile Hudon, M. Jean-Sébastien Allard, M<sup>me</sup> Claire Girard, M<sup>me</sup> Nathalie Simard et M. Pierre Boudreault, conformément à l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités.

### 14- PÉRIODE DE QUESTIONS

- Une question de fonctionnement est adressée au conseil
- Une remarque pour le panneau d'affichage mal placé à côté du Complexe Grandmont (il faudrait le replacer)

### 15- LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

À 20 h 35, M<sup>me</sup> Nathalie Simard propose la levée de l'assemblée.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général